

PROCES VERBAL

du Conseil municipal du 08/02/2023

Présents :

PECULIER Charlyne, PREVOT Isabelle, FAYAT Marie-Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, DEVAUX Étienne, LE GALLOUDEC Patricia, FACY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, ZAURIN Rose-Marie, POIRIER Vijay-Damien, DUCRET Frédérique, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno, CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

M. REALINI à M. BERTRAND
M. HEESTERMANS à Mme PECULIER
Mme GRYMONPREZ à Mme NALINE
M. GATUINGT à Mme GOUBERT
Mme LAFUMA à M. PIOLLET

Excusés :

M. CHEVALLIER
Mme PAGES

M. BELHOMME est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte par M. Olivier CHAPLET, maire de la commune de Cesson.

M. LE MAIRE : Merci au public d'être venu nombreux ce soir. On va commencer par l'appel nominal des conseillers municipaux.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Il nous faut désigner un secrétaire de séance. M. BELHOMME est volontaire, parfait, puisque M. HEESTERMANS n'étant pas là. Tu vas le remplacer, de façon avantageuse, on ne sait pas, mais bon...

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2022

M. LE MAIRE : Il nous faut approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2022. Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Information sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

M. LE MAIRE : Comme d'habitude, je vais vous donner l'information sur la décision prise dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Et si vous avez des demandes d'éclaircissement, des interrogations, n'hésitez pas à m'interrompre.

Date de décision	N°	INTITULE
29/11/2022	105	Notification du marché subséquent numéro 7 des licences de logiciels informatiques, dans l'accord-cadre 2022 M04, pour acquisition et livraison de matériel informatique. Des licences pour la police municipale (serveurs et PC)
13/12/2022	106	Reconduction du lot 1 "entretien, tonte, fauchage et engazonnement" du marché 2020 M03, relatif à l'entretien et la création d'espaces verts communaux. Estimation à 110 000 € HT pour l'année 2023
NC	107	Marché 2020 M03, lot 2 "taille des haies et entretien des massifs", plantation d'arbres et création de massifs fleuris. Estimation à 70 000 € HT pour l'année 2023
NC	108	Marché 2020 M03, lot 3 "taille des arbres d'alignement" Estimation à 25 000 € HT pour l'année 2023
NC	109	Marché 2020 M03, "entretien bois et forêts" Estimation à 40 000 € HT pour l'année 2023 *
NC	110	Avenant n°2 du lot 6 "menuiseries bois intérieur, extérieur" du marché de construction du poste de police municipale pour un ajout de 2 portes en bois Plus-value de 1 123 € HT
NC	111	Cessation de la régie de recettes repas du personnel (événement suspendu depuis 3 ans)
NC	112	Modification des régies d'avance centre de loisirs, antennes jeunes, séjours pour la réunification des 3 régies existantes en une seule avec un montant consenti de 3 001 € maximum
NC	01	Mise au rebut d'une cafetière
NC	02	Reconduction du lot 1 "fournitures scolaires, matériels didactiques" de l'accord-cadre 2022 M01 qui porte sur l'acquisition et la livraison de fournitures scolaires, matériels didactiques et pédagogiques de livres de bibliothèque et de manuels scolaires
NC	03	Reconduction du lot 2 du même marché
NC	04	Reconduction du lot 3 du marché pour les livres de bibliothèque et manuels scolaires
NC	05	Annule et remplace la 112 2022 pour la modification des régies d'avance avec un montant de 2 000 € maximum
NC	06	Renouvellement de contrat avec la société DÉMARRER pour l'utilisation des fréquences radio de la police municipale
NC	07	Notification du marché subséquent n°9 toujours en informatique qui porte sur des licences liées aussi à l'informatique (licences AutoCAD pour les services techniques)
NC	08	Marché n°10 toujours de ce marché informatique, matériel informatique reconditionné qui porte sur l'acquisition et la livraison de PC portables reconditionnées pour les écoles

*Décision n°109

Julien FAVRE : Bonsoir à tous. Nous avons des questions sur les décisions 106, 107, 108 et 109. Nous aimerions savoir si le coût de ces marchés est en augmentation par rapport à l'année dernière.

M. LE MAIRE : De mémoire, non, il n'y a pas d'augmentation sur ces marchés-là. On pourra éventuellement vous donner une réponse plus précise. Dans beaucoup de marchés, on a un indice de révision des prix, donc on applique tous les ans. Je n'ai pas en tête le montant de l'année dernière, mais on pourra bien évidemment vous les communiquer par rapport à ce marché-là.

Julien FAVRE : Est-ce que cet indice de révision des prix est révisable en cours de contrat, en fonction de l'inflation ou il est fixé dès le début du contrat ?

M. LE MAIRE : Il est fixé dès le début.

Julien FAVRE : Est-ce qu'il ne serait pas possible, parce que ça reste quand même des montants conséquents, qu'une partie de ces travaux soient effectués par les services municipaux ?

M. LE MAIRE : C'est une réflexion que l'on peut avoir. Vous n'êtes pas sans savoir non plus que l'année dernière, on n'a pas embauché des postes notamment dans l'espace vert, qui étaient prévus. Ils ont une charge de travail assez conséquente. C'est dans les tiroirs de voir si une partie de ces lots de marchés ne peuvent pas être en partie refaits par du personnel municipal. Il y en a certains qu'ils ne peuvent pas faire, je pense à la taille des arbres d'alignement et entretien bois et forêts. Pour le reste, si on a le matériel, c'est des choses que l'on envisage éventuellement dans les années à venir.

Julien FAVRE : Pour ne pas anticiper sur le DOB, c'est un élément qui peut être mis en réflexion pour limiter l'impact sur le budget.

M. LE MAIRE : Oui. Mais ce n'est pas pour autant qu'on embauchera un peu plus de personnel. C'est dans un cadre d'un redéploiement de la politique d'entretien de la commune.

J'ai vu que M. COTTALORDA avait levé la main.

Bruno COTTALORDA : Merci. Bonsoir à toutes et à tous. En même temps que cette réponse, est-ce que vous pourrez aussi nous communiquer les réponses aux questions qu'on avait posées au dernier Conseil municipal sur les décisions et qu'on attend toujours, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE : D'accord, oui. Je me tourne vers les services.

FINANCES

Rapport d'orientation budgétaire

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer au point un de notre ordre du jour : le rapport d'orientation budgétaire. Je confierai la présentation à M. DUVAL. Suite à ce rapport, nous aurons un débat d'orientation budgétaire suivi dans vote.

Au préalable, je remercie par avance les services qui œuvrent sur le montage de ce budget. C'est vrai que tous les ans, on dit que c'est compliqué, mais je pense que cette année, c'est encore plus compliqué que les autres années, tellement les incertitudes sont grandes, notamment en ce qui concerne bien évidemment nos recettes, mais également nos dépenses. La tâche est compliquée. Je remercie monsieur le directeur général des services et Mme CAPRARO MAUBERT présente que je remercie aussi d'être là ce soir pour répondre éventuellement à des questions que vous auriez pour tout le travail effectué.

Sans plus tarder, je cède la parole à M. DUVAL.

Jean-Louis DUVAL : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Pour laisser plus de place au débat, je vais vous présenter un extrait des éléments les plus importants du rapport qui a été préparé et diffusé. Ce document, nous l'avons étudié en commission finances. On a ici des textes qui sont écrits avec les impulsions de la Banque Centrale Américaine, politique monétaire restrictive, qui a comme conséquence de pouvoir entraîner une récession sur l'économie mondiale, entraîner les autres. Le fait qu'ils prévoient de relever ces taux directeurs de telle manière à diminuer l'inflation et l'ONU qui rajoute son analyse en disant que la croissance mondiale pourrait être réduite significativement. Juste une parenthèse pour dire ce qu'on décrit là, il y a maintenant quelques semaines, du jour au lendemain les éléments géopolitiques, les accidents, les guerres peuvent d'un seul coup venir bousculer les choses. C'est-à-dire que si on prend par exemple dans notre zone euro : qui aurait dit – il y a encore 3 mois – que les résultats des entreprises seraient si importants et qu'on récupérerait en quelques semaines, tout le chemin perdu pendant un an au niveau de l'économie et des résultats ?

Notre zone euro a toujours des perspectives économiques qui sont liées à la guerre d'Ukraine, aux difficultés en Chine, aux projections de croissance économique qui sont révisées à la baisse, une inflation moyenne de 8,4 et estimée à 6,3 en 2023, en perspective, à 3,4 en 2024 et à 2,3 en 2025. Toujours dans ce contexte-là, on se souviendra que personne n'aurait dit qu'au sortir des crises Covid, nous aurions une reprise économique aussi active.

Il y a une demande d'intervention.

Xaviera MARCHETTI : Bonsoir à tous. Pourquoi ce n'est pas le même document ? Ce n'est pas pratique pour nous – on vous l'a signalé en commission finances – que cette présentation, on ne l'a pas reçue en amont. C'est très compliqué de suivre par rapport aux documents le rapport complet. Si c'était possible d'avoir la prochaine fois, le document en amont, cette présentation-là, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Tout ce qui est sur le diaporama, c'est des extraits de ce qui a été remis avant la commission et le Conseil municipal sur le rapport d'orientation budgétaire. C'est simplement de façon plus aisée de présenter les choses. On pourrait aussi lire le rapport dans son entièreté, ce qui serait un peu insipide. C'est juste une présentation plus dynamique du rapport qui vous a été envoyé. Et vous retrouvez les éléments dans cette présentation que vous avez dans le rapport. On ne change rien.

Bruno COTTALORDA : On ne remet pas en cause ce document, juste ce qu'on aimerait, c'est l'avoir reçu avant. Ce n'est pas forcément dans le même ordre, il y a effectivement les mêmes chiffres, pas forcément dans le même ordre. Si on le reçoit avant, c'est quand même plus simple.

Jean-Louis DUVAL : À nouveau, c'est un extrait. Je ne sais pas... Est-ce qu'il faut qu'on fasse de la sémantique sur la signification du mot « extrait » ?

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de mauvais ou bon document, c'est juste une présentation plus simple du rapport. Éventuellement, on vous enverra seulement la présentation, mais dans ces cas-là vous nous direz que ça ne va pas non plus. Poursuivez.

Jean-Louis DUVAL : On parle du cycle des 3 R :

la *résilience*, une économie pour la France qui résiste mieux que prévu des *ralentissements* de prévision de croissance de la Banque de France qui annonce malgré tout une potentielle petite croissance, voire une très légère décroissance une perspective de *reprise* économique en 2024

Prévision de croissance, de 1 %, d'inflation de 4,2. Déficit public stabilisé à 5 % du PIB. Un déficit en valeur absolue qui pourrait atteindre 165 milliards d'euros et une dette publique du fait de l'augmentation de l'enveloppe, non pas du fait de la baisse de la dette, mais d'une proportion du PIB passant de 111,6 à 111,2. On peut rappeler qu'en 2022, les perspectives 2023 sont impactées par les envolées du prix du gaz, de l'électricité qui est en Europe indexée sur le prix du gaz, qu'au moment où nous écrivions ce rapport, près de la moitié des réacteurs nucléaires étaient à l'arrêt et quelques semaines plus tard, aujourd'hui, ça n'est plus qu'un tiers. Vous voyez que les choses aussi peuvent évoluer. D'ailleurs, les nouveaux prix du gaz et de l'électricité sont aujourd'hui en baisse. Sauf que ceux qui nous fournissent ces énergies ont stocké soit des contrats soit du gaz aux prix les plus hauts, les prix que nous avons aujourd'hui sont les conséquences de leur déstockage des contrats et déstockage du gaz.

Il y a une mise en place d'un bouclier tarifaire pour les prix réglementés à 4 % et la présentation par le gouvernement de son plan de sobriété énergétique. On peut rappeler qu'aux dernières nouvelles, on est tous un peu vertueux, dans le sens où on a réussi à baisser nos consommations de 9 %.

Pour la loi de finances 2023, on a une perspective de croissance de l'ensemble de l'enveloppe, de 320 millions. Cependant pour Cesson, on restera au même niveau du fait qu'il y a un gel de ce que l'on appelle « l'écrêtement ». Modification de répartition du FPIC, et stabilisation du FSRIF. Donc FPIC pour Cesson en baisse pour sa partie encaissement, de 47 000, et en hausse pour sa partie prélèvement, à 63 000. Néanmoins, on a un soutien qui est fait à l'investissement local grâce au DETR et au DSIL dans l'optique des mises aux normes et des travaux d'isolation thermique pour les hôtels de ville et pour les écoles. Faut-il malgré tout mettre en parallèle de ça le fait que si on a des mesures de soutien, il faut néanmoins avoir notre quote-part d'investissement et si on n'est pas capables de faire ces investissements supplémentaires, les soutiens possibles disparaissent. Et ce n'est pas dans un contexte, où on le verra, il est proposé de maintenir les investissements, que nous pouvons développer de nouveaux investissements importants et on va se retrouver de ce fait-là, avec un usage limité des mesures de soutien.

On a une reconduction d'un filet de sécurité et la mise en place de ce qui est appelé l'amortisseur électricité qui sont des calculs à nouveau complexes et avec de nombreux documents qui doivent être fournis et envoyés et tout ceci est en train d'être collecté pour pouvoir bénéficier de ce filet de sécurité.

Notre contexte local, pour notre commune, c'est – comme je l'évoquais à l'instant – le maintien d'un investissement pour faire face aux perspectives d'augmentation de masse salariale. Et je pense qu'on ne nous a pas encore annoncé tous les réajustements qui pourraient être faits en fin d'année, parce que personnellement – je n'engage que moi en disant ça – mais dans un contexte d'inflation à 6 %, imaginer qu'on puisse contenir les salaires à une évolution de 3 % me semble une quadrature

difficilement tenable par nos politiques, quelle que soit leur couleur.

On a un ajustement des tarifs qui a été voté au mois de décembre, qui globalement est à 8 %. Nos voisins ont été jusqu'à 10. Et une obligation de prélever plus sur la section de fonctionnement pour pouvoir financer les investissements que nous voulons à la même hauteur, dans la mesure où nous ne voulons pas avoir de recours à l'emprunt au moins pour 3 raisons.

D'une part, parce que les difficultés d'exécution de l'exercice rendraient nos paramètres et nos ratios challengeables par les banques qui nous diraient : « Je ne sais pas si je peux vous prêter autant, je ne sais pas si j'ai envie de vous prêter. » Parce que quand les banques n'ont pas envie, elles ne répondent simplement pas à l'appel d'offres ou elles envoient, et on l'a vu jouer par le passé, avec des taux qui étaient inacceptables. Je vous rappelle que l'on sort d'une période où les taux d'emprunt étaient à 1 % et qu'aujourd'hui, on ne serait pas étonnés de voir des taux à 4 ou 5 % affichés. C'est le premier élément, la frilosité des banques face au contexte difficile et nos manques de résultats.

Le fait que nous subissons depuis le début de ces 2 mandatures, la demi-mandature et la mandature que nous avons aujourd'hui, de la charge du grand emprunt. Rappelons qu'en l'espace de 2 ans, ceux qui nous ont précédés ont fait en sorte que l'emprunt de la commune soit doublé en l'espace de 2 ans et la charge de cet emprunt, elle est là. On souhaitait, et on l'a fait, diminuer au fur et à mesure la charge de cet emprunt, mais aujourd'hui, il faut qu'on aille plus vite pour se dégager de ces emprunts.

Fonctionnement dans nos recettes. Nous pouvons rappeler ici les comptes administratifs. Celui de 2022, on n'a pas encore le tampon du Trésor public, mais quasiment, Isabelle ?

(Propos hors micro)

Jean-Louis DUVAL : Et qui sont conformes à nos chiffres. C'est du provisoire quasi définitif. Vous pouvez voir ici les chiffres avec les produits des services qui s'étaient effondrés au moment de l'époque Covid, qui ont commencé à se reconstituer en 2021 et confortés en 2022. Mais quand vous les comparez à 2018 et 2019, malgré dans cette période la légère augmentation suivant l'inflation, c'était de 1 à 2 %, vous voyez que les nouvelles règles par exemple du télétravail font que les parents utilisent moins que par le passé les services de cantine, de garde des enfants, ce qui ne veut pas dire que nous, nous n'avons pas les mêmes charges. Si on a moins de repas, on en vend moins, on en achète moins, mais le personnel encadrant qui est au moins un gros tiers du poste de charges, on ne lui dit pas : « Il nous manque 10 % de repas, donc 10 % d'entre vous, vous rentrez chez vous. »

Ensuite on a les ressources qui sont liées aux impôts et taxes, qui ont baissé. Les dotations, ce qu'on peut regarder, c'est que dans ces dotations, en 2018, on était à 1 000 859 et en 2022, on est à 1 000 866. Or la population a augmenté, les charges ont augmenté. Je vais prendre ici un exemple très concret, puisque Monsieur le Maire nous rappelait en commission que les dotations sont la contribution de l'État au fait qu'il y ait eu un transfert de compétences de l'État vers les communes. Le dernier exemple très concret, c'est passeport, carte nationale d'identité. Aujourd'hui, quand on fait les comptes de ce service, l'État est sympa. Il nous rembourse le tiers, pas tout à fait, de ce que ça nous coûte. On est très heureux de rendre ce service à nos populations et les populations avoisinantes, mais à chaque fois, vous voyez qu'on se fait un brin avoir. Je rappellerai par exemple que la taxe d'habitation, a été maintenant quasiment effacée, sauf que l'indexation de la taxe d'habitation, que ce soit sur le nombre d'habitants, le nombre d'habitations et que ce soit sur l'assiette elle-même, c'est gelé. Il n'y a plus aucune dynamique qui vient. Ça a été ensuite remplacé l'année dernière

par cette taxe foncière qui était collectée par le département, a été transférée aux communes, mais du coup pour nous, ça faisait de trop, donc ils ont décidé de mettre un petit coup de rabot sur ces taxes qui nous étaient dues en permanence. Et en plus pendant ces 2 dernières années, nous n'avions pas le droit de modifier nos taux. Donc on assiste ici à un véritable étouffoir au fur et à mesure.

Si on regarde maintenant la partie BP... Oui, M. COTTALORDA.

Bruno COTTALORDA : Juste une question technique. Vous nous avez confirmé en commission que dans les dotations, il y avait 81 000 € qui avaient été remboursés par l'académie de Créteil, qui correspondaient à la compensation financière pour la subvention que vous versez à Saint-Paul pour les enfants cessonais en maternelle sur les 4 dernières années passées. La compensation pour 2023 devrait donc être autour de 20 000 €. On voulait savoir s'il y avait un reste à charge pour la commune où si c'était entièrement compensé par l'académie.

M. LE MAIRE : C'est entièrement compensé par l'académie.

Bruno COTTALORDA : Ça fait à peu près une douzaine d'élèves accueillis en maternelle ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas le chiffre en tête.

Bruno COTTALORDA : Vu que la subvention est de 1 750 €...

M. LE MAIRE : Vous faites la division.

Bruno COTTALORDA : C'est ce que j'ai fait.

M. LE MAIRE : Donc c'est parfait. Donc vous avez la réponse.

Jean-Louis DUVAL : Ici, c'est le montage du budget primitif. Il y a une colonne qui est rajoutée, qui est celle de 2023, permettant de comparer les perspectives. Sur les excédents de fonctionnement reportés, une légère baisse. On a consommé sur le fonctionnement de ce matelas de sécurité qui est censé couvrir 3 mois de masse salariale. Aujourd'hui, on s'aperçoit qu'en termes de trésorerie par exemple, les acomptes qui nous sont donnés – ils appellent ça des centimes, c'est historique – c'est des douzièmes de ce que nous avons touché effectivement l'année dernière. Mais quand on a une inflation de 1 %, je dirais on s'en fout qu'il manque 1 %, mais quand on a une inflation importante, il faut pouvoir financer le fait que ça sera simplement en fin d'année qu'on aura un rattrapage de ces écarts. Déjà, si vous voulez, on consomme 230 000 € de notre bas de laine qui nous servait à gérer notre trésorerie, donc qu'il faudra compenser. On a les produits des services. Malgré les baisses qu'on a vues dans les comptes administratifs, aujourd'hui on est aussi sur une perspective BCR des services en quantité malgré les évolutions de tarifs. Les seuls endroits où on peut espérer ces quelques dotations et participations, où là on retrouve 140 000 est l'augmentation des impôts et taxes qui bien entendu, après une décennie de stabilité des taux, on se retrouve aujourd'hui avec un projet de budget intégrant une augmentation de la taxe foncière sur le bâti de 15 %. Et on a aussi dans les dotations et participations le chapitre 74, on voit un total qui est augmenté, mais on a aussi une diminution de 150 000 € à l'intérieur de cette enveloppe, solde du filet de sécurité. Tout ceci nous amène un zoom sur le produit fiscal qui était des 3 taxes qui est aujourd'hui que de 2 taxes avec les transferts successifs, disparition de la taxe

d'habitation, compensation, transfert de la taxe du département vers ces chiffres de 7 142 000, 7 480 000 et 8 902 000.

Aujourd'hui, le choix qui est fait en attendant des analyses plus profondes dans le futur du coût de chaque service et de l'équilibrage nécessaire qu'on pourrait imaginer, on est dans une optique de maintien de l'ensemble des services à la population, que ce soit la cantine, qui n'est pas quelque chose d'obligatoire, mais imaginons que demain, on dise parce que ce n'est pas une obligation : « On supprime la cantine ou on ne la donne qu'aux familles dont les 2 parents travaillent et qui ne peuvent pas... » Le choix qui est fait dans cet exercice de transition face à ce choc important et qu'on ne nie pas, il est là, bien affiché très clairement, c'est de dire : « Les services sont globalement maintenus. On va simplement sur des décorations de Noël, des dîners de fin d'année avec le personnel, et les élus faire quelques coupes sur le superfétatoire. »

On a aussi une comparaison, comparaison... C'est le produit des taxes par habitant où on voit bien sûr l'impact de ces produits des taxes par l'augmentation. Je pense qu'il est aussi utile de mettre ceci en perspective. Les chiffres que je vais vous donner sont pour 2021. La comparaison qui est à faire des écarts, c'est avec le chiffre de 671 € par habitant. Dans notre strate, les villes de l'Île-de-France sont à 901. Toujours dans notre strate, au niveau du département de Seine-et-Marne, c'est 858, pour ne pas dire 859. Dans notre agglomération, les villes qui nous ressemblent le plus, Lieusaint, Saint-Pierre-du-Perray et Moissy, on est à une moyenne de 904. Lieusaint à 1 108. Saint-Pierre-du-Perray à 892. Moissy à 757.

Le système de calcul des différentes dotations dit : « Vous avez un potentiel fiscal que vous ne recouvrez pas. Et comme vous ne le recouvrez pas, on ne vient pas apporter notre contribution. » Donc on a historiquement cet écart. On peut en toute transparence dire aussi que ce produit des 3 taxes par habitant, c'est à la fois les taxes foncières des habitants, mais aussi les taxes foncières des entreprises. Et on divise ça par le nombre d'habitants. Donc bien évidemment si le taux de contribution des entreprises est plus important, le reste à charge pour les habitants et plus faible. Sauf que dans les politiques qui ont été faites par le passé pour la ville de Cesson, on a été très largement défavorisés sur les équipements professionnels par rapport à d'autres villes voisines. Je dirais simplement, le Carré Sénart n'est pas à Boissénart. Il est ailleurs. Il faut voir que s'il y a ce billet des taxes foncières sur les entreprises, qu'il faut venir pour comprendre ces revenus, ces charges supérieures dans d'autres communes, il y a le fait aussi qu'on n'a peut-être pas bénéficié par le passé de tout le soutien qu'on aurait pu souhaiter. Et ce n'est pas censé être battu auprès tant dans de différentes agglomérations hier, Sénart, aujourd'hui Grand Paris Sud, mais aussi l'EPA, où on trouvait que leur dynamisme à trouver des entreprises pour venir s'installer sur notre territoire était défaillant.

M. LE MAIRE : Perfectible.

Jean-Louis DUVAL : Perfectible. Les évolutions de dotation globale sur le fonctionnement, vous en avez ici le détail. Si on voit que le grand choc a eu lieu en 2017-2018, on voit bien aussi qu'année après année, on a une petite déflation pendant que la population augmente, pendant que les bases augmentent. Donc un petit moins par rapport à un plus assez dynamique, tout ça fait la difficulté du moment.

Depuis 2010, on est passés de 1 828 000 à 903 000.

La DGF par habitant, on voit bien ce que ça donne. À nouveau, cette DGF, quelques éléments de comparaison. Toujours pour 2021, on est à 178. En Île-de-France 134. En Seine-et-Marne, 164. Dans notre aggro, les mêmes 3 villes, 207. On a aussi les racines de nos difficultés, on peut appeler ça de la maltraitance... pas de la bonne traitance en tout état de cause.

Sur les droits de mut', on a le chiffre exceptionnel de 2021 à cause de la session de la galerie marchande. Si on retire la galerie marchande, on est là aussi sur un manque de dynamique. Nombre de transactions, valeur des transactions et le 2023 est à 500, parce qu'on se veut optimistes et qu'on ne veut pas mettre partout ceinture et bretelles. Je ne mettrais pas ma moustache là-dessus. C'est un chiffre réaliste, mais pas facile.

Le FPIC, fonds de péréquation intercommunale et communale, vous avez les chiffres d'évolution. On nous a demandé en commission, M. COTTALORDA, les bases, donc on les a obtenues. Comme on vous le disait, c'est un calcul d'une extraordinaire complexité. Et in fine, comment ça se passe ? C'est la préfecture qui fait son calcul seule dans son coin, qui donne le résultat, qui l'envoie aux agglos et l'agglomération qui nous informe. On pourrait s'amuser à dire : « Je refais tous les calculs sur mon tableur pour vérifier, etc. » Mais en tout état de cause, on connaît déjà le résultat. Le FPIC, ça ne va pas dans le bon sens.

Sur nos dépenses de fonctionnement, comptes administratifs. Alors que pendant les années 18, 19 et 20, la masse salariale a été contenue en jouant sur les heures supplémentaires, en ayant des difficultés à embaucher, en n'augmentant pas les effectifs, et puis si on intègre les inflations, les impacts, on a la prime d'inflation de 2022, l'augmentation du point d'indice et en cours d'exercice, 3 augmentations du Smic. On est sortis d'une quasi-stabilité pour aller vers une dynamique et c'est compréhensible, à nouveau, qu'en 2022, on ait des réévaluations des salariés. À nouveau, on ne peut pas écrire d'un côté qu'on a 6 % d'inflation et de dire : « On va laisser nos collaborateurs sans ajustement. » C'est ce que je prévois. Je ne devrais pas dire « craint », parce que je trouve ça tout à fait naturel. On est sortis de l'indexation pure et simple des salaires avec les prix, néanmoins on ne peut pas dans ces périodes-là, cumuler plusieurs années d'écart.

Vous avez aussi, entre 2018 et 2020, des efforts continus qui ont été faits pour contraindre les charges à caractère général à une diminution, puisqu'on est passés de 2,9 millions, 2,5 millions, 2,2 millions. Mais d'un seul coup, depuis 2021, on fait face à une augmentation. Quand on a vu la difficulté de boucler nos comptes cette année, en 2022, au mois de septembre, on a demandé des efforts à tous les gestionnaires des différents services de dire : « Si vous n'avez pas engagé, signé des contrats avec des fournisseurs, regardez partout où on peut faire des impasses et c'est Monsieur le Maire qui au coup par coup a débloqué les choses. » On va dire que depuis septembre, on a gelé nos dépenses du chapitre 2011. Mais quand vous avez 68 % d'augmentation sur les seuls postes électricité, gaz et carburant, même si vous gelez les dépenses, on arrive à une augmentation.

Ensuite, les perspectives pour l'exercice suivant. L'évolution de presque 7 millions presque 9 à 7 072 000 pour la masse salariale, ce sera une gageure. Si pendant 2022, l'augmentation moyenne finale était de 68 %, on a des factures d'énergie en début d'exercices qui ont été multipliées par 3, et ce dès le début d'exercice. C'est pour ça qu'on a 650 000 d'écart au niveau du BP. Je pense que c'est les éléments essentiels.

Ensuite l'épargne disponible. En 2018, ça avait été une année difficile. Je prends peut-être le temps d'expliquer ce graphique. Ce qu'on appelle l'épargne de gestion, c'est au niveau du fonctionnement, on rajoute le résultat du fonctionnement en disant : « Les intérêts de la dette, je les efface de cette charge, en les rajoutant aux résultats. » C'est : « Qu'est-ce qu'il se passerait au niveau de notre épargne de gestion si on n'avait pas de dette ? » C'est ça que veut dire ce pavé bleu. L'épargne brute, c'est : « Déjà, je paye mes intérêts. » L'épargne nette : « Je paye mes intérêts et je rembourse le capital de la dette. » Donc on avait été capables de rétablir un équilibre en 2019, 2020, 2021. Mais avec le choc que nous avons pris cette année, il nous manque 320 000 pour arriver à l'équilibre. Ça fait aussi partie dans la construction du budget du besoin de

rétablir pour le futur cet équilibre. Parce que si on ne rétablit pas cet équilibre, c'est là où les banques – c'est le premier point que je vous faisais tout à l'heure sur le non-emprunt – disent : « Commencez par payer votre ancienne dette avant de vous endetter à nouveau. » C'est ça que signifie ce graphique.

Sur nos investissements en recettes, ce graphique et ces chiffres c'est pour montrer que depuis 2018 jusqu'en 2022 inclus, le cadre qui est entouré, c'est : « Nous avons emprunté 2,3 millions pendant cet ensemble d'exercices. » Je vous rassure tout de suite, sans augmenter, on a emprunté ça, mais on a remboursé aussi plus de 2,3 millions de dettes. C'est important de voir qu'on a emprunté 2,3 millions pendant toute cette période. J'aimerais que l'on saute sur le graphique des dépenses d'investissement CA. Ces 3 chapitres qui sont entourés, c'est les dépenses pour rembourser des emprunts, mais pour réaliser nos investissements : incorporels, logiciels, corporels ou en cours. Corporels, c'est fait pendant l'exercice. En cours, ça s'étale sur plusieurs exercices. C'est 2 millions de plus que nous avons empruntés. Dans le même temps, on a pu faire 7 720 000 € d'investissement. C'est vous dire qu'on a été capables de dégager sur l'ensemble de nos recettes et capacité à obtenir des subventions 5 millions d'euros, pour faire l'ensemble de ces investissements. Je suis assez fier de la réalisation de nos services dans la recherche de subventions et dans ces équilibres-là.

Pour le BP, vous pouvez voir qu'entre le graphique BP 2023 provisoire et le BP 2022, on est sur un ensemble d'investissements sur le prochain exercice identique à ce que nous avons fait l'année dernière et sur la moyenne des 4 dernières années. C'est-à-dire que nos efforts ici sont lissés.

La diapo suivante entre la répartition des recettes pour 2022 versus 2023, les ressources propres, les subventions et l'emprunt. Les ressources propres, ça veut dire qu'on va puiser dans notre fonctionnement cet écart de 700 000 € pour pouvoir réaliser ces investissements à même hauteur que 2022. C'est-à-dire que ce n'est pas parce qu'on est en difficulté, que tous les projets qui sont importants : avoir des conditions de travail de qualité pour le CTM, avoir des écoles qui sont, année après année, améliorées, les isolations, la finition de la police municipale qui va permettre d'accueillir les associations dans d'autres bâtiments, de libérer d'autres bâtiments qui pourront être réhabilités ou vendus... On a une partie de chaises musicales. Ce n'est pas simplement qu'on fait un bâtiment pour la police municipale, c'est dans une vision large et globale que se font ces choses-là. Et un ensemble de subventions, 1 236 000, 1 151 000, c'est à peu près de la même nature. Quand on regarde le pourcentage de subventions que notre commune arrive à obtenir année après année, on sort un peu du lot. On a vraiment des personnes qui viennent soient de l'extérieur, soit qui nous conseillent lorsqu'elles regardent nos systèmes de suivi des subventions, trouvent ça plutôt bien fait. Voilà pour ce comparatif.

Ensuite, on a pour le BP le fait qu'en effet, c'est le comparatif 2022-2023. C'est dans ce chapitre des dépenses d'investissements que nous remboursons au chapitre 16 le capital de nos emprunts. Le poids auquel vous rajoutez les intérêts, s'il était 2 fois plus faible, les 350 000 € qui nous manquaient tout à l'heure dans le graphique pour être à l'équilibre, on aurait 2 fois moins d'emprunts, on serait largement mieux.

Le tableau du plan pluriannuel d'investissement, je ne sais pas si c'est lisible pour tout le monde, je vais nous renvoyer aux éléments synthétiques de 2022, 2023, 2024, 2025.

- Les totaux des investissements de 2022 : 1 655 000.
- Les recettes que nous avons, subventions et autres, ce n'est pas notre autofinancement, c'est 806 000.
- Reste à financer par la commune en 2022 : 849 000.
- En 2023, on prévoit un investissement de 2 550 000 avec des recettes attendues de 1 140 000 et donc un reste à financer de 1 409 000.

- En 2024, 2,9 millions.
- Recette envisagée, 2 000 560.
- Un total à financer : 348 000.

C'est peut-être là, entre 2023 qui est un peu trop haut et dont une partie sera vraisemblablement reportée sur 2024, qu'on trouvera des équilibres.

Oui, M. COTTALORDA ?

Bruno COTTALORDA : Je suis désolé de vous interrompre, mais effectivement, en plus en n'arrivant pas à lire le tableau, c'est compliqué. Et qu'il correspond à celui que l'on a ou est-ce qu'il y a des chiffres qui sont différents ?

M. LE MAIRE : C'est le même tableau que vous avez de synthèse mis à part la dernière colonne qui comportait des erreurs de calcul.

Bruno COTTALORDA : Du coup, la dernière colonne a été changée, mais pas que sur le poste de police municipale, je suppose ?

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr. Ça reprenait des colonnes antérieures.

Bruno COTTALORDA : C'est embêtant. On s'est basés sur celui qu'on avait, donc on fera quelques remarques...

Jean-Louis DUVAL : Non, M. COTTALORDA. En commission, on a été parfaitement clairs en disant que la dernière colonne était une erreur d'affichage puisqu'elle comptabilisait les colonnes qui étaient cachées.

Bruno COTTALORDA : Quand j'ai repris le PPI du dernier DOM qu'on avait vu l'année dernière, il y avait des choses étonnantes. Je vous laisse finir et on vous livrera ce qu'on a analysé, en sachant qu'encore une fois, c'est compliqué de travailler dans ces conditions.

Jean-Louis DUVAL : On est bien d'accord. Notre section d'investissements, les éléments qualitatifs, c'est :

- le remboursement des emprunts
- la réhabilitation de la crèche Cesson-la-Forêt
- la réhabilitation du centre technique municipal
- la finition des travaux de la police municipale
- des acquisitions de terrains
- les travaux dans les écoles en priorité et d'autres bâtiments
- des travaux de voirie nécessaires
- des acquisitions de matériels et outillages divers.

Tout ça donne un beau tableau qui doit être fourni dans le cadre du DOM et qui montre les équilibres des opérations financières.

Bruno COTTALORDA : On va faire quelques remarques sur ce plan pluriannuel d'investissements, sous réserve que les chiffres qu'on ait notés soient les bons.

Je vais essayer de reprendre dans l'ordre. Le premier point, c'est déjà des comparaisons qu'on a faites. Entre 2022 et 2025, on note 230 000 € sur 5 ans pour la vidéosurveillance contre 68 000 € pour les liaisons douces. Clairement, nous n'avons pas les mêmes priorités. Nous notons de grosses sommes concernant les travaux dans les écoles en 2024. Vous nous avez répondu en commission que celles-là correspondaient à différents gros travaux vous qui seraient prévus en fonction de

l'augmentation scolaire. Cette réponse est très imprécise. Si vous avez inscrit des sommes aussi importantes, c'est obligatoirement que vous avez une idée de travaux envisagés. Nous aimerions avoir plus de précisions. L'équipement jeunesse dans la Plaine du Moulin à Vent, dans le tableau de l'année dernière, était prévu en 2023. Il a été repoussé dans ce nouveau tableau en 2025. Comme nous vous avons indiqué en commission que les dépenses d'investissements inscrites dans ce tableau en 2025 ne pourront sûrement pas toutes se faire, nous trouvons étonnant qu'elles aient quand même été notées et nous voudrions savoir quelles sont celles qui ne seraient pas engagées si comme vous le pressentez, vous n'auriez pas les finances pour toutes les réaliser. Merci.

M. LE MAIRE : Sur les travaux des écoles, il y avait 2 points. Il y a effectivement des travaux des écoles inscrits en 2024 à hauteur de 655 000. Ce sont des travaux de réhabilitation.

Bruno COTTALORDA : Ce n'est pas de ça que je parlais.

M. LE MAIRE : C'est une belle somme, tout à fait.

(Propos hors micro)

M. LE MAIRE : C'est les travaux de réhabilitation dans les groupes scolaires qui sont chiffrés à ce montant-là pour l'instant, par rapport à nos groupes scolaires actuels. Je n'ai pas le détail école par école de ce qui est prévu, mais je ne manquerai pas de revenir vers vous et avec M. REALINI, bien évidemment. C'est le propre d'un PPI, de phaser sur plusieurs années des travaux envisagés. C'est le montant des travaux envisagés dans les écoles. Bien évidemment, on en inscrit une grosse partie en 2024, plus une autre en 2025, pour 362 000. C'est un PPI. En fonction de nos finances, il y aura peut-être des choses qui se décaleront aussi dans le temps. Je ne dis pas que c'est un vœu pieux, mais c'est ce que nous souhaiterions faire sur nos équipements à partir de l'année 2024. On verra comment ça évoluera. En tout cas, c'est ce que nous souhaitons et c'est ce que nous inscrivons aujourd'hui dans notre plan pluriannuel d'investissement.

Sur la vidéoprotection, là encore, ce sont des sommes inscrites. Il n'est pas certain – et je pense que même au vu de ce qui a été réalisé ces dernières années – que ces sommes-là sont entièrement dépensées. Pour l'instant, elles sont inscrites, elles seront peut-être elles aussi amenées à évoluer.

Jean-Louis DUVAL : Peut-être les liaisons douces, parce qu'il en a été question. On peut rappeler que ce n'est pas notre compétence et que c'est notre contribution à l'intérieur d'un projet qui est dans le cadre de l'agglomération.

M. LE MAIRE : Oui, en partie. Effectivement, on a des liaisons douces communales qu'il faut bien évidemment améliorer ou créer. C'est pour ça qu'il y a des sommes inscrites en 2024, 2025. Encore une fois, c'est par rapport aux besoins identifiés sur la commune pour compléter le maillage du réseau actuel ou faciliter la circulation des cyclistes dans le flux actuel de la ville.

Jean-Louis DUVAL : Cette liaison douce qui relie Saint-Leu aux bords de Seine, il faut rappeler que c'est GPS qui l'a portée sur la base d'un dossier qui avait été monté par Cesson. Il y a ce que nous faisons et ce que nous faisons faire. C'est un peu court de dire qu'on ne s'occupe pas des liaisons douces quand on voit l'importance de ce réseau

qui a été constitué et qui est très beau. Je suis passé ce soir à côté. Il était vide, mais il est très beau.

Quelques éléments de l'analyse de la dette. Le premier, je crois qu'on peut être bien à Cesson avec le fait que la qualité de notre dette, sur un indice qui s'appelle Gissler, on est en A1. Ça veut dire qu'on ne peut pas être mieux. L'ensemble de nos dettes sont à des taux fixes, il n'y a pas de risques, il n'y a pas de pénalités. Notre dette de ce point de vue-là est extrêmement saine. Elle est répartie entre différents prêteurs : Caisse d'épargne, Caffil, Crédit Agricole, Banque Postale, Crédit Mutuel. On peut rappeler qu'avant 2019, on était au-dessus de 900 000. On est passés de 831 000 à 7 000 100. En 2023, on n'a pas de creux, parce que c'est l'emprunt de 2022 contracté en fin d'exercice qui s'ajoute. Donc on sera bien, en 2023, au même niveau. Et ne faisant pas d'emprunts cette année, on sera, l'année prochaine, à 6 350 000 venant de 9 millions et plus. Donc on commence à avoir des écarts significatifs de cette gestion de la dette à long terme en ajoutant qu'à l'intérieur de cette dette, il y a eu le choix du financement de la maison médicale qui était une dette et qui est inscrite pour un million d'euros, mais donc les remboursements de la dette sont couverts par les loyers de La Poste, de différentes professions médicales. On a ce million en trop, mais il est autofinancé. Sur l'annuité de la dette, 2-3 commentaires ici. Le fait que vous voyez qu'en 2018, l'intérêt qui était payé de la dette était important, parce que même si on avait des dettes saines, c'était des dettes qui ont été contractées à l'époque où on empruntait à 4-5 %. Et vous voyez que les intérêts de la dette viennent avec l'extinction des deux emprunts historiques importants, mais après l'intérêt de la dette qui a été souscrite ces dernières années, à moins de 1 %, fait que le graphique n'est pas capable d'afficher cet intérêt de la dette. On a vraiment que du capital à rembourser. Le premier petit oxygène qui arrivera sera en 2028 seulement. Mais aurons-nous réemprunté d'ici 2028 ? Très vraisemblablement. Et après, il faudra attendre 2032, parce que ces emprunts historiques ont été pris sur de grandes longueurs.

L'évolution des ressources humaines. Il faut ici rappeler que c'est notre premier poste de dépenses de fonctionnement. On a des charges supplémentaires qui sont liées aux mesures réglementaires : revalorisation du point d'indice, augmentation du Smic. Depuis des années, les perspectives qu'on fixait sur la charge de la dette n'ont jamais été dépassées. On n'a pas été amenés à faire de décision modificative pour dire : « Il nous faut trouver plus de moyens financiers. » C'est important. Si on prévoit des augmentations on aura sans aucun doute des compensations par la difficulté de recrutement sur certains secteurs. C'est-à-dire aussi bizarre qu'il puisse paraître, pas à Cesson, mais partout en France, le recrutement de fonctionnaires territoriaux devient de plus en plus un casse-tête. Il y a des postes – Olivier, que tu connais mieux que moi – qui sont particulièrement difficiles : police municipale, mais pas seulement. On prévoit des postes, et il y a des gens qui s'en vont en retraite et ce n'est pas notre volonté, mais on a du mal à trouver leurs remplaçants et il faut par rapport à ça ajouter la démarche de gestion de la disponibilité et de la polyvalence des personnels pour pouvoir conduire notre tâche.

Ici, vous avez l'évolution de ce chapitre 72 où malgré tout, dans une époque d'inflation à 1 % jusqu'en 2021, vous voyez 6,3 millions, 6,4 millions, 6,5 millions, 6,6 millions... Et le début du décrochage, le rattrapage d'une certaine manière de ces périodes où malgré tout, les salaires des fonctionnaires territoriaux étaient virtuellement gelés. 2022 contenait à la fois un rattrapage et un réajustement et la perspective de 2023 aussi. Néanmoins, jusqu'à aujourd'hui, on a été capables – je le disais il y a un instant – de prévoir ces masses salariales et de faire que nos BP permettaient de couvrir l'ensemble de ces charges.

On aura un petit point 2023 des frais de formation en légère augmentation. Le meilleur chiffre sur ces 6 dernières années.

On arrive maintenant au projet de budget avec, d'une part, le compte administratif provisoire, où on voit un résultat de l'exercice de fonctionnement de 122 000 € qui reprend un excédent de fonctionnement reporté de 1 671 000 pendant qu'on a sur la section d'investissement un solde d'exécution de l'exercice de 312 000. Solde d'exécution reporté, 324. Solde d'exécution de 547 000. Néanmoins, on a des restes à réaliser où on a moins de recettes que de dépenses en restes à réaliser, ce qui nous fait un écart de 242 000 et qui amène en consolidation à un résultat de l'exercice pour l'investissement de 305 000 et donc un résultat de 2,1 millions. On a besoin de ces chiffres pour pouvoir après le choix du maintien de l'investissement, de l'augmentation des taux, de l'augmentation des tarifs, du virement de section de fonctionnement sans emprunt pour arriver à un projet de budget. Je rappelle que le débat d'orientation budgétaire, ce n'est pas le vote du budget, mais néanmoins il faut qu'on soit capables de donner les orientations et donc dans nos orientations, ce tableau présente des fonctionnements qui augmentent d'environ 10 % avec des augmentations du virement vers le virement de la section d'investissement de 45 %, des charges à caractère général de 21 %, une masse salariale de 2,5 %, donc pour un total de presque 10 %, qui sont recouverts par des recettes avec un résultat reporté en baisse, des atténuations de charge en baisse, mais le chiffre est petit, les opérations d'ordre, la même chose, petite baisse, les produits des services, petite baisse, malgré les augmentations de tarifs et puis des impôts et taxes pour 16,84 %. Des dotations pour 7,75 et d'autres produits de gestion courante : le droit de place, les locations de salles, les loyers pour une vingtaine de pour cent. Sur les investissements à moins de 32 %, on peut dire que le projet de budget pour 2023, c'est une stabilité de la section d'investissement. Voilà cette présentation. Je pense que c'est Monsieur le Maire qui va ouvrir les débats.

M. LE MAIRE : Merci, M. DUVAL. Avant d'ouvrir les débats, petite précision sur la question que vous posiez pour les travaux des écoles. Il y en a pour 360 000 de remplacement d'huissieries, ce qui n'est pas moindre. Bien sûr, on attendra une subvention de l'État via la DETR pour se lancer dans la totalité de ce remplacement. Merci, M. DUVAL pour cette présentation. Vous l'aurez compris, le budget 2023 est complexe. Je l'ai dit en introduction. Nous avons bon nombre d'incertitudes – ça aussi, je vous l'ai dit – sur les aides qui pourront nous être apportées dans l'augmentation de nos fluides, dans les aides qui seront apportées sur le filet de sécurité. On voit que des règles du jeu changent en cours de route. On parlait du FPIC, les indicateurs ont changé en 2022 puisqu'a été intégré au calcul ce qu'on appelle le potentiel financier des communes, qui est le potentiel fiscal – M. DUVAL vous en a parlé – c'est-à-dire ce qu'on pourrait tirer de l'impôt entre guillemets, auquel on ajoute la dotation globale de fonctionnement, la taxe locale sur la publicité extérieure et les droits de mutation. Ce qui fait que d'un scénario où nous étions bénéficiaires, nous allons, en 2028 parce qu'il y a une sortie ce qui s'appelle en sifflet, donc plus rapide que prévue, mais nous serons en 2028 simplement contributeurs et non plus bénéficiaires. Vraiment une complexification de ce que l'État peut nous donner pour fonctionner. M. DUVAL le rappelait pour la dotation globale de fonctionnement qui est simplement une reversion, qui n'est pas un cadeau que nous fait l'État, c'est simplement une reversion de sommes pour des services que nous rendons à la place de l'État et qu'il nous avait dévolus, si je puis dire, mais qui n'est pas revalorisée à la hauteur de l'inflation, qui ne l'a jamais été de toute façon, et qui là aussi tient compte des potentiels fiscaux des communes. Donc pour des communes considérées comme riches, la DGF baisse. On rend les mêmes services, mais on n'a pas en face les mêmes sommes pour les rendre. En l'état actuel des choses, c'est comme ça que nous prévoyons notre budget 2023, en espérant de bonnes nouvelles d'ici le vote du budget, mais on aura des certitudes

qui ne seront pas levées de toute façon. Ce n'est pas sûr qu'on ait avant le vote du budget la notification de nos bases. Ce n'est pas sûr non plus qu'on ait le calcul de notre épargne brute qui nous donne droit et accès au filet de sécurité. Beaucoup d'incertitudes, ce qui complexifie ce montage.

Je remercie les services qui ont vraiment œuvré d'arrache-pied, qui se sont creusé la tête pour trouver toutes les sources d'économies possibles et aussi trouver toutes les subventions imaginables pour mener à bien nos projets.

Je vous donne la parole maintenant, pour ce débat d'orientation budgétaire. M. BOSQUILLON.

Christophe BOSQUILLON : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Je voulais aussi m'associer au remerciement de M. CHAPLET qui a été fait pour le travail qui a été fait par les services. Travail qui est assez complexe vu la situation financière qui a été évoquée.

Avant de revenir sur le fond, je voulais aussi dire que nous ne sommes pas très satisfaits des réponses qui ont été apportées à nos questions sur le mode de présentation de ce débat d'orientation budgétaire. Comprenez bien qu'il ne s'agit pas de faire de polémique, mais qu'à nos yeux, il est important que chacun puisse au mieux exercer son pouvoir de contrôle et de réflexion sur les orientations qui sont proposées. Je pense que les conseillers de la majorité comme les conseillers de l'opposition ont dû travailler à partir des documents qui leur ont été envoyés dans la convocation. Et vous devez comprendre que le fait que l'ordre de la présentation en Conseil ne soit pas le même que celui qui était sur les documents, ça ne facilite pas notre compréhension. Vraiment, ce n'est pas l'objet de polémiques. Il faudrait qu'on y revienne pour voir dans quelles mesures on pourrait améliorer les choses pour faciliter le travail de chacun.

Je voulais intervenir en quelques mots sur les éléments de contextes qui sont exposés dans le rapport introductif. Ces questions sont importantes, car elles fixent le cadre politique dans lequel doivent s'opérer nos choix budgétaires. M. DUVAL, vous avez souligné à juste titre la situation financière très tendue dans laquelle se trouve notre commune. Cette situation s'explique par une série de choix politiques qui ont été faits sur le plan national par les majorités qui se sont succédé au pouvoir en particulier sous les présidences de M. Sarkozy, M. Hollande, M. Macron. La première raison de la dégradation de notre situation financière, c'est le choix qui a été fait de reporter sur les communes une partie des déficits publics, en particulier en réduisant fortement la dotation générale de fonctionnement, mais aussi plus récemment en faisant reporter en grande partie sur les communes la charge de la hausse du point d'indice des fonctionnaires. La situation est devenue particulièrement grave cette année en raison de la hausse du prix de l'énergie. Cette hausse est en grande partie spéculative. Elle s'explique par la libéralisation du marché de l'énergie qui permet aux opérateurs privés de réaliser des profits disproportionnés au détriment des usagers : les particuliers, nos petits commerçants et les communes. Nous sommes donc en grande partie bloqués. Ce débat budgétaire s'inscrit dans un cadre contraint. Les citoyens de Cesson doivent savoir que cette situation s'explique par des choix politiques que nous combattons et que c'est par une alternance politique nationale que nous pourrions trouver les vraies solutions aux problèmes locaux auxquels nous sommes confrontés. En l'attente, nous sommes obligés de gérer la pénurie et nous n'avons sans doute plus les moyens de faire les investissements qui seraient nécessaires dont nous avons défendu la pertinence lors des élections municipales et qui sont maintenant listés dans le plan de sobriété énergétique présenté cet automne par le gouvernement.

Au-delà de ce problème national sur lequel vous portez des responsabilités en raison des choix politiques que vous avez publiquement portés, il y a aussi des problèmes

strictement locaux qui ont aussi leur importance et sur lesquels mes collègues reviendront. Merci.

Bruno COTTALORDA : Je vais poursuivre, si vous le permettez. J'interviendrai tout d'abord sur les équilibres financiers en 2022 de ce rapport d'orientation budgétaire, notamment en ce qui concerne les recettes de fonctionnement. Vous nous dites que les produits des services n'ont pas retrouvé les niveaux d'avant la crise sanitaire, ce serait soi-disant parce que la crise sanitaire a changé les habitudes. Ce n'est pas notre analyse. Les augmentations importantes et répétées des tarifs de chaque année ont exclu de nombreuses familles de la cantine ou du centre de loisirs. Dans un contexte social difficile pour tous, ce choix politique a des conséquences extrêmement néfastes pour l'ensemble de la population. Cela vous permet effectivement de faire des économies, car cela engendre moins de dépenses. Mais si votre but est de chasser les familles des services auxquels elles devraient prétendre pour faire des économies, c'est un mauvais calcul.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la faible augmentation des charges à caractère général est due au blocage des dépenses cet été. Vous nous l'avez rappelé. Or, vous ne nous avez toujours pas communiqué les efforts qu'ont fournis les différents services lorsque vous aviez gelé toutes les dépenses en milieu d'année. Nous avons déjà posé la question le 7 décembre puis le 1^{er} février. Quels sont les services qui ont le plus contribué aux économies réalisées cette année ? Et dans quelle proportion pour chacun ? Vous nous avez juste répondu en commission mercredi dernier que les services techniques et les espaces verts avaient fourni de gros efforts. Cette réponse est insuffisante. Je pense que nous serons d'accord pour pouvoir nous prononcer sur les équilibres financiers de la commune en 2022, nous devrions avoir tous les éléments en main. D'ailleurs, nous n'avons toujours pas malheureusement reçu le compte rendu de la commission finances préparant ce Conseil municipal. Cela ne permet pas un travail complet sur ce rapport et c'est regrettable.

J'avais une petite question en ce qui concerne les dépenses énergétiques à venir. Vous nous avez dit que Cesson devrait – c'est au conditionnel – de pouvoir bénéficier du filet de sécurité concernant la hausse des dépenses à hauteur de 10 ou 15 %. De mémoire – mais c'est là que j'ai un doute – vous nous avez aussi parlé d'un tarif plafonné sur la fourniture d'électricité. Or, le prestataire n'en a pour l'heure pas tenu compte. Pouvez-vous nous le confirmer, nous rappeler les deux tarifs – celui plafonné et celui proposé – et nous dire lequel vous avez retenu pour vos prévisions ? Merci.

M. LE MAIRE : Premier volet de réponse, parce que je pense qu'il y aura d'autres questions. Je ne peux pas vous apporter une réponse plus fournie que ce qu'on vous a dit sur les efforts par service, parce qu'on ne l'a pas. Effectivement, on a bloqué les investissements, mais on n'a pas fait le décompte service par service, qui avait fourni quoi. De mémoire, on a travaillé avec tout ce qu'on a vu passer, mais on n'a pas repris ce qui avait été dépensé en cours d'année par rapport à ce qui ne l'a pas été en fin d'année. La commission finances a eu lieu mercredi dernier. C'est moi qui faisais le secrétaire. Mea culpa. Je ferai plus vite mon travail la prochaine fois. Je m'en excuse. Pour le tarif de l'électricité, oui, en novembre, on a reçu un courrier du syndicat d'électrification de Seine-et-Marne, le SDESM, car nous avons un marché avec eux, comme beaucoup d'autres communes. Là encore, on est dans la complexité, puisque les prix annoncés étaient en fonction des abonnements suivants le kilovolt-ampère de l'abonnement, suivant les heures pleines et les heures creuses, mais pour faire simple, on passait de 75 € le mégawatt, au plus défavorable, à 400 € le mégawatt. Effectivement, normalement, il y a un plafonnement à 270. Aujourd'hui, ce n'est pas le calcul qu'on a fait, puisqu'on n'a pas de réponse ni de notre fournisseur ni du SDESM

sur ce plafonnement. Dans la prévision, on est partis sur une côte très mal payée, encore une fois, parce que difficile d'avoir les consommations exactes de tous les différents abonnements qu'on a par équipement sur les heures pleines, sur les heures creuses. Le calcul précis et très compliqué à faire. Donc on attend un retour de notre fournisseur ou du SDESM sur ce sujet-là.

Pour les produits des services, on a vu aussi juste après le Covid – parce que l'augmentation était simplement de l'inflation à cette époque-là, M. DUVAL l'a précisé, entre 1 et 3 % – une baisse de fréquentation. Et simplement, on voit la difficulté des autres communes sur leurs tarifs. Les informations qu'on peut avoir sur les communes alentour, c'est des augmentations de tarifs pour certaines jusqu'à 10 % des tarifs proposés à la population. On est au plus près des augmentations en matières premières et au plus près de nos augmentations de salaires des personnels qui rendent ses services aussi. Et on n'a pas appliqué la totalité des augmentations qu'on a subies sur tout ça.

Jean-Louis DUVAL : Peut-être rajouter suite à votre intervention, M. COTTALORDA en commission, je me suis rapproché d'Isabelle pour dire : « Est-ce qu'on peut se faire justice nous-mêmes ? » Ce que je demandais à Isabelle : « Si les fournisseurs d'énergie n'appliquent pas le tarif que le gouvernement voudrait voir plafonner, est-ce qu'on peut ne pas payer les factures ? » Ce qu'il faut savoir, c'est que dans l'appel d'offres, etc., c'est par prélèvement. C'est-à-dire que si on voulait contester les sommes, il faudrait faire un procès. On n'est pas là. Pour le moment, on a le problème de gens qui affirment qu'ils vont appliquer un tarif. On a le problème d'un État qui dit : « Voilà les plafonnements que je voudrais voir mettre en place. » Sauf qu'on n'a pas les éléments de décret d'application qui nous permettent de dire : « Passons outre la volonté des fournisseurs d'énergie de vouloir nous imposer leurs prix et prenons comme argent comptant les éléments de la politique gouvernementale. » On a rebondi suite à votre intervention pour creuser les éléments. À votre question très précise : est-ce qu'on a le prix X, le prix Y et le prix Z ? Ce soir, en réunion de Conseil municipal, je n'ai pas ces éléments. Mais on pourra vous les faire passer.

Xaviera MARCHETTI : Sans nier la difficulté du contexte actuel, les choix que vous avez faits depuis maintenant 12 ans ou les non-choix pèsent aujourd'hui lourdement. Les investissements qui n'ont pas été faits hier et qui auraient permis de mieux anticiper l'arrivée de nouvelles populations sont encore plus compliqués à réaliser aujourd'hui. D'ailleurs, votre situation budgétaire est tellement compliquée que vous nous avez même dit en commission que les banques refuseraient de nous prêter de l'argent en 2023 à cause de l'épargne nette. Vous êtes du coup contraints de prévoir un virement important du fonctionnement vers l'investissement et pour pallier cette mauvaise gestion, la commune choisit de pénaliser les familles en augmentant très fortement ses tarifs et cela n'impacte pas que les familles modestes, mais également les familles à revenus moyens qui écotent d'une double peine : hausse de la taxe foncière plus envolée des prix des services. Vous parlez d'ajustement des tarifs, mais vous avez une drôle définition du mot « ajustement ». Après l'augmentation de + 3,5 % en 2022 des tarifs indexés sur l'inflation et maintenant pour 2023 + 8 %, soit 2 points de plus que l'inflation, ça fait une augmentation de presque 12 % en 2 ans. On parle plutôt d'une forte augmentation et pas juste d'un ajustement.

Vous parlez ensuite d'un changement de comportement des usagers dû à la crise sanitaire pour expliquer la baisse de fréquentation. Mais nous, on pense que c'est la politique tarifaire qui est une des principales raisons de cette baisse. C'est compliqué pour les familles. Nous avons noté que la baisse des produits de service a comme corollaire une baisse des coûts et au final, une économie pour la commune. Les

augmentations massives et régulières de ces dernières années privent un nombre croissant de familles d'accès à de nombreux services. Il y a de moins en moins d'usagers qui payent de plus en plus. C'est plutôt inadmissible.

Un débat d'orientation budgétaire devrait permettre d'expliquer des choix faits par la municipalité et d'établir clairement, avec des données chiffrées, ses priorités. Or, vous refusez de nous expliquer clairement les économies que vous allez demander à chacun de vos services. Ce n'est pas clair. Soit vous ne le savez pas et – comme vous nous l'avez affirmé en commission, et ce qui est extrêmement inquiétant, parce que naviguer à vue dans une période aussi difficile, ce n'est pas un gage de bonne gestion – ou alors, c'est un manque de transparence.

Pour terminer, je vous repose les questions auxquelles vous n'avez pas su nous répondre en commission et j'espère que ce sera le cas ce soir. Vous prévoyez 5 agents en moins en 2023, qui correspondrait à 3 ETP. Quels services vont être impactés ?

Nous notons une augmentation significative des frais de formation. Nous aimerions savoir quels sont les services les plus concernés et pour quel type de formation. Vous prévoyez une hausse des frais de personnel de 205 000 € pour l'année 2023. Avez-vous pris en compte le retour des personnels qui étaient en ASA, en autorisation spéciale d'absence, pendant la Covid ? Cela devrait générer des économies. Est-ce que vous les avez comptabilisés dans cette enveloppe ? Merci.

M. LE MAIRE : Encore une fois, que de remarques et de questions. Vous revenez sur une de vos maraudes préférées : le non-investissement d'équipements pour accueillir la population, sans nous donner d'exemples précis, mais c'est plus facile effectivement en ne donnant pas d'exemples et en faisant croire que c'est une réalité. Je rappellerai simplement que si je prends le quartier de la Plaine du Moulin à Vent, c'est l'équipe en place en 2008-2009 et jusqu'à 2010 ce qui a décidé de sa densification. Ce n'est pas nous. C'est eux qui n'ont pas obtenu de l'aménageur les soi-disant équipements qu'il aurait fallu. Dans ces cas-là, si on décide d'une densification et qu'on estime qu'il manque des équipements, on voit avec l'aménageur pour lesdits équipements. Ça n'a pas été fait.

Vous nous parlez de mauvaise gestion... On va encore une fois le rappeler, mais ces fameux grands emprunts qui ont été faits en 2018-2019 représentent quand même grosso modo sur l'annuité 400 000 €, qu'on traîne jusqu'en 2028-2030. 400 000 € en partie en fonctionnement pour les intérêts, mais en grosse partie en investissement qu'il faut rembourser. Là aussi, on se grève d'une partie des investissements qu'on aurait pu faire. Oui, on gère aussi ça. On gère aussi cette période-là.

Sur la formation, c'est principalement, puisqu'avant la période Covid, on avait formé tout notre personnel au PSC1, donc aux gestes de sécurité. On revient un peu à zéro. On a prévu une somme importante pour reformer tout le monde et principalement les agents des écoles, mais pas que. On a aussi une somme importante pour la formation des nouveaux délégués – je ne sais pas si c'est le terme exact – mais en tout cas des nouveaux représentants du personnel au CST qui remplace le CT et le CHSCT. C'est récent principalement sur ces 2 postes où on a une augmentation.

Sur le nombre d'agents en baisse, c'est vrai que ce rapport est un peu trompeur, si je puis dire, parce que c'est une photo – et c'est précisé dans le texte, et j'aurais dû le lire en commission un peu plus précisément – au mois de janvier, donc c'est de janvier à janvier. Une photo en instantané, on peut avoir une différence de personnel, ce qui ne veut pas dire qu'on a une baisse d'effectifs pour les restes des périodes données. On n'aurait peut-être pas la même photo de mars à mars, ni en avril. Non, il n'y a pas de baisse d'effectifs, sauf difficultés de recrutement. On l'a exprimé. On a des difficultés de recrutement notamment pour avoir des assistantes maternelles dans notre crèche familiale. On a des difficultés de recrutement sur un poste très technique au service

urbanisme, qui pourtant est budgété. C'est ces variations-là qui expliquent ces différences-là. D'ailleurs qui ne sont pas aussi fortes et vous l'aurez très certainement noté, quand on regarde les équivalents temps pleins sur le personnel. Là encore, c'est une photo en instant T, de janvier à janvier. Oui, le personnel qui était en ASA a été remis entre guillemets dans les effectifs. Là, on a une source d'économie, puisqu'on n'aura pas à les remplacer dans nos écoles.

Jean-Louis DUVAL : Sur les éléments analytiques des écarts par service, des économies, oui, on a les chiffres. Quand on demande à un service : « Qu'est-ce qu'il vous reste à investir que vous pouvez ne pas investir ? », c'est une photo instantanée. Et au moment où on fait cette photo, il y a des gens qui ont fait 90 % de leurs engagements et d'autres qui en ont fait 65 %. Et on a le cas très concret de l'usage des sommes par les écoles, des sommes qui sont attribuées par enfant. Oui, toutes les écoles ne consomment pas leur budget à la même vitesse. Si vous voulez qu'on fasse l'exercice, bien entendu, on a les chiffres, on peut passer 3 heures ensemble à regarder les chiffres. Ils voudront simplement dire que ce jour-là, quand on a pris le sifflet pour dire : « Stop, on arrête de dépenser », tout le monde n'était pas sur la même ligne d'arrivée. Vous allez avoir des ratios, je voudrais en anglais : « So what ? » Qu'est-ce qu'on en fait ? On a simplement des gens qui ont dit : « Je peux faire cet effort », « Moi, ce n'est pas possible, parce que j'ai déjà signé des contrats avec des prestataires, j'ai déjà fait des engagements » et donc les résultats de ces économies en matière analytique ne voudraient rien dire sauf que certains étaient en avance, d'autres étaient en retard dans leurs dépenses budgétaires.

M. LE MAIRE : Et pour monter le budget 2023, les services repartent généralement de leur BP de l'année d'avant et retravaillent dessus. Bien sûr, on demande de regarder au plus près ce qui est essentiel au fonctionnement des services, ce qui ne l'est pas forcément, et on a des réunions en amont avec tous les chefs de service. On le fait une première fois, 2^e fois, une 3^e fois pour rentrer dans l'épure de notre budget. Chacun fait des efforts. Il n'y a pas de service qui en fait plus que l'autre. Les services techniques, ce sont des gros demandeurs notamment en investissement. Parfois, c'est compliqué de faire des arbitrages là-dessus. Tous les services jouent le jeu et particulièrement cette année, je tiens à le préciser. Il n'y a pas de services plus que d'autres – selon une expression chère à certaines personnes à une certaine époque – qui prennent un coup de rabot supplémentaire.
D'autres interventions ?

Julien FAVRE : Je ne suis pas d'accord avec la dernière intervention de M. DUVAL, quand vous dites que ça ne permettrait pas de faire à l'instant T une évaluation de ce qui a été consommé ou pas consommé par les services. Si, au contraire, ça permet de savoir ce qui a été consommé ou pas consommé, service par service. On pourrait le savoir.

(Propos hors micro)

Julien FAVRE : Déjà, c'est une connaissance qui est portée au Conseil municipal, à la population. On sait ce qui a été consommé, pas consommé, et donc ce qui a été gelé.

Jean-Louis DUVAL : Sur la manière dont...

Julien FAVRE : On ne demande pas école par école, on demande par secteur par secteur. Vous savez bien ce qu'on demande.

Bruno COTTALORDA : Je pense qu'on va passer à notre explication de vote.

M. LE MAIRE : Allez-y.

Bruno COTTALORDA : Je vais commencer par reprendre le préambule de votre présentation, l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « impose au maire de présenter en Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés ». Or, nous vous l'avons fait remarquer à plusieurs reprises, il nous manque de nombreux éléments pour nous permettre de bien appréhender vos orientations et vos priorités. C'était d'ailleurs le sens de la remarque de M. FAVRE. Rien que cet élément fait qu'il nous est impossible de voter pour votre rapport d'orientation budgétaire.

Concernant votre bilan, l'épargne de gestion et l'épargne brute n'ont jamais été aussi basses. Vous aviez qualifié l'épargne nette en 2021 qui était à moins 17 000 € de préoccupante. Elle passe à moins 320 000 € en 2022. Cet indicateur, témoin d'après vous de la bonne santé financière de la commune, n'a été qu'une seule fois positif au cours des 5 dernières années. Avec une épargne nette aussi catastrophique, vous nous avez annoncé que les banques refuseraient de prêter de l'argent à la commune en 2023 alors que de nouveaux habitants continuent d'arriver et que vous ne pourrez donc pas entreprendre tous les investissements nécessaires pour les accueillir dignement.

Votre action depuis 12 ans en est la cause principale. Nous estimons également que votre plan pluriannuel d'investissement manque de sincérité, notamment sur l'année 2025. Nous sommes quasiment sûrs malheureusement que tous ne pourront pas être réalisés. De nombreux investissements ont été reportés à cette année. Par exemple, les investissements pour l'urgence climatique sont relégués à ces très hypothétiques actions de 2025.

Vous ne pouvez pas sur le même exercice augmenter à la fois de manière si brusque la taxe foncière et les tarifs. Les familles les plus précaires seront encore plus fragilisées. Les autres écotent d'une double peine. La dimension sociale est totalement absente de votre politique.

Même s'il nous manque des éléments importants pour mesurer plus finement vos priorités, il apparaît que nous n'aurions pas fait les mêmes choix que vous. Nous sommes donc contraints de voter contre votre rapport d'orientation budgétaire.

M. LE MAIRE : Juste une remarque. J'ai l'impression de rabâcher, mais ce n'est pas grave. Encore une fois, vous parlez d'équipements pour accueillir la population, vous ne dites pas lesquels. Vous parlez de l'action depuis 12 ans, mais on vous a expliqué aussi en long, en large et en travers que les fameux grands emprunts nous grèvent de 400 000 € sur le budget depuis la même période. Donc c'est bien de venir nous pointer du doigt là-dessus, mais faites un petit peu en inventaire aussi du passé, ce serait pas mal, et au moins, ça ferait preuve d'une certaine honnêteté intellectuelle.

Vous nous parlez que vous n'auriez pas fait les mêmes choix, sans nous dire lesquels... J'en prends note.

D'autres interventions pour l'explication de vote ? Donc il nous faut maintenant voter sur les orientations budgétaires. Qui est contre ces orientations budgétaires ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

5 oppositions

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2023 avant le vote du budget

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à M. DUVAL pour une autorisation d'engager, de liquider, et de mandater.

Jean-Louis DUVAL : Merci, Monsieur le Maire. Comme chaque année, il nous faut, en l'attente du vote du budget, permettre de liquider, mandater des dépenses nouvelles d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif, et ceci pour une limite de 25 % des crédits qui ont été ouverts dans l'exercice 2022. Au chapitre 20, sur les immobilisations corporelles, on a dépensé 177 000 l'année dernière. On peut engager 44 250 qui viennent des attributions de compensation. C'est nous qui versons ces sommes. On n'est pas compensés, on compense. Voilà pour cette autorisation d'engagement de liquider, de mandater les dépenses d'investissement. Avez-vous des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Monsieur le Maire, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE**Création de la réserve des bénévoles de Cesson**

Jean-Louis DUVAL : Monsieur le Maire, vous allez me permettre, compte tenu de circonstances personnelles de prendre congé, en vous demandant de bien vouloir tous m'excuser de ce départ précipité.

M. LE MAIRE : Encore, grand merci d'avoir été présent ce soir. Je vais donner la parole à Mme PECULIER pour 2 délibérations sur le développement durable.

Charlyne PECULIER : Merci beaucoup. Bonsoir à tous. La première, c'est la création de la réserve des bénévoles de Cesson qui correspond à une action du plan local de développement durable sur la thématique solidarité, qui correspond l'objectif d'accompagner les associations locales dans leur mise en œuvre d'actions. L'idée, c'est de pouvoir aider ces associations en créant une réserve d'habitants engagés. Les associations pourront nous donner des missions encadrées sur de courtes périodes et avec des thématiques qui ont été listées : solidarité, transition écologique, événementiel et intervention d'urgence en cas de crise. Avec cette communauté d'habitants engagés, on pourra leur proposer des missions et les personnes pourront nous répondre par oui ou par non. Il n'y a aucune obligation une fois qu'on est inscrit à cette réserve des bénévoles.

On pourra aussi, nous en tant que mairie, faire appel à eux notamment dans le volet solidarité par rapport au CCAS, pour aller voir notamment des personnes isolées, évidemment, sans remplacer les services. Ça ne remplacera pas des choses qui sont déjà faites par les services, mais c'est pour compléter. Ça se fait évidemment dans plein de communes. En soi, on l'utilise déjà, puisqu'on a les personnes qui siègent au CCAS, qu'on appelle de temps en temps. C'est pour agrandir cette communauté d'engagés.

Les bénévoles peuvent s'inscrire sur le site Internet de la ville n'importe quand, peuvent aussi s'inscrire directement en mairie. L'idée, c'est qu'ils signent une charte

d'engagement qui vous a été mise en pièce jointe et qui reprend à peu près ce que je vous ai dit. Évidemment, les modalités de respect de base, qui sera signé aussi par Monsieur le Maire et le bénévole.

On a à peu près plus d'une vingtaine, une trentaine de personnes qui se sont préinscrites. Leur inscription sera validée déjà par la création officielle en Conseil municipal et une fois qu'ils auront signé cette charte d'engagement.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

Xaviera MARCHETTI : C'est plus des remarques ou une justification de vote. On constate qu'il y a de plus en plus associations qui ont des difficultés à mobiliser des bénévoles, on le remarque depuis quelque temps déjà, notamment pour les manifestations. Entre parenthèses, ce phénomène risque de s'aggraver avec l'allongement du temps de travail, parce que dans nos associations, on a beaucoup de jeunes retraités. Ça risque de ne pas s'arranger. Ce dispositif de soutien bénévole ponctuel est une bonne chose. Ça va dans le bon sens, ça va donner un souffle d'air aux associations qui ont du mal à recruter des bénévoles. C'est une bonne chose. Il faudra bien faire attention que ça ne se substitue pas au travail des professionnels et des agents. Merci beaucoup. Donc on va voter pour.

Charlyne PECULIER : Oui, j'avais compris. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, merci.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Lutte contre les emballages abandonnés sur la voie publique et dans la nature - signature d'une convention tripartite entre les restaurants McDonald's, les communes et la communauté d'agglomération Grand Paris Sud

Charlyne PECULIER : Pour la deuxième délibération, c'est une convention tripartite que plusieurs communes vont signer également, avec Grand Paris Sud et les restaurants McDonald's. On en a un à Cesson. Il y en a 11 sur l'agglomération. C'est que 3 franchisés pour ces 11 restaurants. Grand Paris Sud va signer avec ces 3 franchisés. Nous, le franchisé qui nous concerne.

L'idée de cette convention, c'est de lutter contre les emballages abandonnés sur la voie publique. Je pense que vous le voyez tous autour du McDo. L'idée, c'est que les salariés de McDonald's vont aller normalement une fois par semaine minimum autour de leur restaurant pour ramasser les emballages qui sont jetés. Nous, là où ça nous engage, ce n'est pas grand-chose, c'est simplement de faire des visites de terrain avec eux pour voir effectivement où sont placés les déchets et surtout voir les points d'amélioration pour éviter la pollution que ça entraîne avec ces déchets.

L'action se déroulera sur 5 ans. Il n'y a absolument pas de participation financière de notre part ou de la part de Grand Paris Sud. En revanche, les restaurants McDonald's pourront éventuellement rajouter des poubelles sur notre demande. Et ça serait financé par eux.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Merci beaucoup.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Protocole d'accord portant sur le plan de gestion des bassins

M. LE MAIRE : Merci. J'ai zappé une délibération et c'est à moi de la présenter – je vous présente toutes mes excuses – sur une autorisation de signer un protocole d'accord pour une régularisation financière des coûts engendrés par l'élaboration du plan de gestion des bassins du parc urbain de Cesson-la-Forêt. Puisque dans le cadre de la revalorisation du parc urbain, nous avons une co-maîtrise d'ouvrage relative aux travaux écologiques des bassins de Cesson avec la communauté d'agglomération... Ça a dû être signé avec la communauté d'agglomération de Sénart et prorogé avec celle de Grand Paris Sud.

Ce plan de gestion concernait 5 bassins. Nous avons assuré nous-mêmes la maîtrise d'ouvrage unique pour l'élaboration de ce plan de gestion sur l'ensemble du parc urbain, bien sûr en lien avec la communauté d'agglomération. Le montant de ces prestations s'est élevé à 19 800 €. Il a été convenu avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud qu'ils allaient prendre à leur charge la moitié des prestations dans le cadre de leurs compétences GEMAPI et ainsi, Grand Paris Sud nous réglera la somme de 9 900 € TTC. Il y a un protocole d'accord qui a été rédigé. Je vous demande de m'autoriser à le signer, que Grand Paris Sud puisse nous reverser ces 9 900 €.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Adhésion à la convention unique annuelle 2023 relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

M. LE MAIRE : Dernière délibération, elle porte sur les ressources humaines pour une adhésion à la convention unique annuelle 2023 – comme on le fait tous les ans – relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne. Je dirais : tout est dans le titre. C'est surtout les missions optionnelles qui concernent les activités de conseils et formations en matière d'hygiène, sécurité, la gestion du statut de la fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi pour les personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite. Ça tombe bien qu'on en parle.

La proposition qui vous est faite ce soir, c'est d'adhérer à cette convention unique qui est relative aux missions optionnelles du centre de gestion.

Avez-vous des questions sur cette convention ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : On est arrivés à la fin de l'ordre du jour. Il y a eu 2 questions orales posées. Je vous propose de nous en faire lecture.

Julien FAVRE : Merci, Monsieur le Maire. Je vais lire la première question déposée par

le groupe NDPC. Lors de vos vœux pour le quartier de Saint-Leu, vous avez indiqué que vous considérez que la diminution du trafic passera forcément par la construction d'un 3^e pont sur la Seine. Cela signifie-t-il que vous entérinez le projet de contournement de Melun par la forêt de Bréviande ? Comme vous le savez, les défenseurs de l'environnement sont vivement opposés à ce projet.

M. LE MAIRE : Et moi aussi. Je suis très surpris de votre question, puisqu'une des solutions préconisées, notamment par l'association des Bois du Canton pour ne pas faire le contournement de Melun, pour ne passer dans la forêt de Bréviande... Il y en a plein, on parle de transports en commun, du T Zen – il avance petit à petit, on suppose qu'il sera fait, on l'espère en 2026 – il y a la gratuité des péages A5 et A6, il y a bien évidemment favoriser les circulations actives vélo, piétons et traversées supplémentaires sur la Seine et sous la voie ferrée. Ce n'est pas un projet qui vient entériner le contournement de Melun. C'est simplement, notamment à Ponthierry, que le pont est plus que saturé. Il faudrait qu'il y ait un pont supplémentaire. C'est j'espère – non pas un serpent de mer, puisque c'est un projet dont on a commencé à entendre parler il y a quelques années, mais qui n'est pas du tout corrélé au contournement de Melun. De mémoire, j'ai même entendu Jean-Pierre Guérin en son temps, parler de ce pont, et peut-être même de 2 ponts, un autre peu plus en amont de la Seine à Melun et celui-là, un peu plus en aval, vers Le Mée, ce serait bien. Les communes qui se retrouveraient avec ce pont ne sont pas forcément d'accord. Il faut qu'on continue à en parler. Il faut qu'on puisse agir notamment auprès des financeurs, la région, le département, pour que des solutions soient trouvées, parce que c'est vrai que le flux de véhicules à Saint-Leu est parfois plus que compliqué. Malheureusement, nous ne sommes pas décideurs sur les aménagements qu'il peut y avoir sur la RD82, hélas. Ça appartient au département. Sinon, on aurait pu prendre des solutions comme le maire de Seine-Port l'a fait dans son charmant village, c'est-à-dire de mettre des chicanes, de contraindre la circulation pour que les gens n'y passent plus. Ça aussi, ça fait un report sur la traversée de Saint-Leu. Je vous rassure, je ne suis pas un fervent défenseur du contournement de Melun, bien au contraire. C'est simplement cette traversée supplémentaire sur la Seine qui aiderait aussi la traversée de cet obstacle naturel et qui, on l'espère, enlèverait du flux de circulation sur le pont de Ponthierry et forcément à Saint-Leu.

Julien FAVRE : Est-ce que vous me permettez de compléter la question ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si je vous le permets. Allez-y.

Julien FAVRE : Cette question, nous la posons, parce qu'effectivement, dans la vidéo, vous parlez de ce pont. Or, il peut y avoir une ambiguïté telle que c'est annoncé dans cette vidéo pour la population, puisque si jamais il devait y avoir malheureusement un contournement de Melun par la forêt de Bréviande, cela nécessiterait un nouveau pont de franchissement sur la Seine. Quand vous parlez de pont, quand nous avons entendu cela, ça soulevait chez nous des questions que nous vous avons donc envoyées. Donc nous entendons votre réponse, que vous maintenez votre position au contournement de la forêt de Bréviande.

M. LE MAIRE : Tout à fait.

Lydia LABERTRANDIE : Bonsoir à toutes et tous, je n'ai pas eu l'occasion de vous saluer. La question que l'on souhaitait vous poser : nous avons appris que vous aviez décidé d'avoir recours à l'entreprise Elior pour fournir le goûter des enfants lors de l'accueil

périscolaire. Les avis sont partagés sur le résultat en ce qui concerne la qualité de ces goûters fournis. Comment conciliez-vous cette décision avec les réflexions qui ont été menées dans le cadre du plan local de développement durable ? Avez-vous envisagé d'autres solutions, par exemple des producteurs de fruits locaux ou recourir aux boulangers de la commune ? Il nous semble que cette question aurait pu faire l'objet d'un projet pédagogique avec les animateurs. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Justement, les animateurs sont plus que satisfaits de la solution qu'on a trouvée, puisque c'est eux qui allaient faire les courses, ce qui était quand même – on ne va pas dire une perte de temps – mais sur leur emploi du temps, ça avait quand même de grosses conséquences.

Le nombre de goûters, c'est environ 200 goûters par jour et le contenu – j'ai des menus sous les yeux – c'est des fruits, des laitages, des choses assez variées qu'on ne faisait peut-être hélas pas avant pour des problèmes de stockage, parce qu'on ne va pas aller faire les courses tous les jours. Par rapport à ça, pour stocker, ce n'était pas forcément évident. Là, ce sont des livraisons quotidiennes et notamment pour les fruits, ce sont en grande majorité des fruits locaux et même parfois bio, parce qu'Elior se fournit sur la plateforme dont le nom m'échappe, mais qui est sur l'Écopôle. Ils se fournissent là. Ce sont effectivement des pommes et des poires, en ce moment, locales et parfois bio. On n'a pas le même retour sur les avis, puisque nous, les avis des parents et des enfants qu'on a sont effectivement positifs. Pour les produits frais, ce sont les mêmes pour tout le monde. On avait aussi des problèmes de stockage. Voilà pour les réponses qu'on peut vous apporter. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à aller consulter les menus. J'ai des menus sur 3 semaines. Effectivement, c'est relativement varié et encore une fois, avec des fruits, des laitages et des choses intéressantes.

Lydia LABERTRANDIE : Est-ce que je peux apporter une précision ?

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

Lydia LABERTRANDIE : On a eu surtout des retours par rapport à la qualité du pain. C'était aussi l'objet de notre intervention par rapport à faire travailler nos boulangers cessonnais.

M. LE MAIRE : On l'a fait à une époque. C'est compliqué, puisque – c'est le même pour le repas du midi et pour le goûter – on avait exigé que le boulanger soit local, sauf que certains boulangers locaux ne livrent pas, donc il faut aller chercher. Ça devient compliqué. On avait fourniture d'un boulanger local et qui ne donnait vraiment pas satisfaction, mais vraiment pas satisfaction. On est passés à autre chose. Elior ne se fournit peut-être pas à Cesson, mais ils ne se fournissent pas non plus de l'autre côté de Paris. Le pain, c'est toujours le sujet. Le sujet du bon pain ou du mauvais pain. Puisque le public est venu nombreux et s'il souhaite intervenir ou prendre la parole, ce sera volontiers. Je vous en prie.

Intervenante 1 : (Propos hors micro) Je crois savoir qu'il y a des conseillers aux décideurs locaux qui peuvent vous aider dans la constitution de votre budget, qui peuvent aussi vous donner des conseils d'optimisation fiscale et autre. Et pourquoi pas une suggestion pour essayer, parce que je sors du conseil d'école hier à l'école de Jules Verne, de trouver une solution pour dégager une possibilité pour que les Cessonnais, les enfants scolarisés à Cesson, puissent avoir une sortie scolaire de fin d'année, puisqu'au vu de la réduction du budget des bus, pour nous à Cesson, il y aura une classe qui a une sortie prévue dans un théâtre et de ce fait, deux autres classes ne pourront

pas partir. Quand j'ai évoqué ça auprès de Mme PREVOT qui nous a gentiment suggéré à nous, parents, d'emmener nos enfants en sortie, j'ai dit qu'on le faisait, mais qu'en tant que représentants de parents d'élèves, on ne se soucie pas que de nos enfants, mais de l'ensemble des enfants, tout comme pour l'histoire de la tarification de la cantine. On fait partie de la classe moyenne. Il s'agit là d'un problème de mixité sociale qui se pose, et non pas de problème autre que financier.

Pour en revenir à ma question : serait-il possible d'envisager pour cette année – c'est pour ça que je suis là ce soir – que nos enfants puissent avoir une sortie scolaire de fin d'année au moins avec un accès à un bus, en allant chercher un petit peu quelque part l'argent pour qu'on puisse voir nos enfants partir et leur construire des souvenirs en collectivité avec leur instituteur ?

M. LE MAIRE : Aller chercher de l'argent, on essaie. On est sur le budget de fonctionnement. C'est plus que complexe. Je n'ai pas le détail du budget bus, mais de mémoire, il y a des sommes...

Intervenante 2 : Il a baissé de 20 %.

M. LE MAIRE : Il a baissé de 20 %, mais que de 20 %, je dirais. Après, les groupes scolaires le gèrent comme ils le veulent. Par rapport aux sommes allouées...

Intervenante 1 : Il y a un budget bus.

M. LE MAIRE : Qui a baissé de 20 %.

Intervenante 1 : C'est une économie qui a été faite sur nos enfants. On fait partie de cette classe moyenne qui a été évoquée. On a pris 15 % sur la taxe foncière. Si on veut mettre nos enfants au centre de loisirs, pour mes 2 enfants, ça nous coûte 55 €. Ils ont 7 ans et il n'y a aucune déduction fiscale. On ne peut que les mettre à l'étude le soir. Je pars le soir tôt, on s'organise avec mon conjoint. Aujourd'hui, les tarifs du périscolaire sont prohibitifs. Je ne veux absolument pas critiquer la qualité, parce que je suis tout à fait satisfaite de l'équipe d'animations, ils sont superbes, ces jeunes. Mes enfants adorent aller au centre de loisirs. Je vous ai adressé de nombreux mails pour vous expliquer ce souci. Il a le souci de la tarification, mais il a le souci de la mixité sociale. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, il y a des enfants, il y aura soit les enfants dont les parents ne travaillent pas ou peu et qui vont pouvoir mettre leurs enfants au centre de loisirs. Il y aura les personnes riches qui gagnent bien leur vie et il y a la classe moyenne, dont je fais partie. Et aujourd'hui, 55 € de centre de loisirs, c'est beaucoup. On participe à ça, on participe à la cantine aussi. On participe à un tas de choses. Mais à un moment donné, j'ai suggéré dans mes mails, pourquoi pas prendre en compte une part supplémentaire quand les deux parents travaillent, essayer de trouver une solution pour récompenser les gens qui travaillent dans un contexte aujourd'hui où on nous demande de travailler très tard, où on perd un petit peu le sens des choses. Effectivement, on est bien lotis à Cesson. Mme PREVOT, vous l'avez très bien dit, on peut utiliser les statistiques d'autres communes qui sont moins pires, mais on a choisi Cesson. On a travaillé à l'école pour se choisir un cadre de vie. Et je trouve inapproprié, Mme PREVOT, de nous dire, et on vous l'avait dit par mail et vous dites oralement devant le directeur et tous les autres membres du conseil d'école que si on n'est pas content, qu'on peut aller voir ailleurs.

Isabelle PREVOT : Non. Ce ne sait pas ce que j'ai dit hier. Sûrement pas. Madame, je vous demande de retirer ce que vous avez dit.

Intervenante 1 : J'ai demandé à d'autres parents s'ils avaient compris la même chose que moi. Et vous nous dites clairement que si on n'est pas contents, qu'on a juste à quitter la commune de Cesson.

Isabelle PREVOT : Ce n'est sûrement pas ce que j'ai dit hier.

Intervenante 1 : C'est comme ça qu'on l'a tous compris, nous, les parents d'élèves.

Isabelle PREVOT : Je ne me serais pas permis de dire ça.

Intervenante 1 : Je vous dis mon ressenti et avant de vous le dire ce soir, parce que je vous y dis, à la fin du conseil d'école, que je ne manquerai pas d'être présente ce soir, pour défendre l'intérêt de tous nos enfants. Je ne défends pas ceux des miens, parce qu'ils partent en vacances, on se sacrifie pour eux. Mais ceux qui sont là, les parents qui n'ont pas le temps, les parents qui n'ont pas la force de se battre et de dire les choses, parce qu'on vous dit les choses, on vous adresse des mails, on demande des entretiens, on ne nous reçoit pas. Et encore une fois, toujours dans l'intérêt des enfants, parce qu'on a envie de s'installer ici, on a envie de rester, on se plaît. Et on envie d'entendre autre chose que « ailleurs, c'est pire. » Parce que c'est le nivellement par le bas à mon sens et moi, j'ai travaillé à l'école, mon conjoint aussi. On élève nos enfants pour qu'ils travaillent à l'école, pour qu'ils puissent choisir un métier et un environnement de vie agréable où on paye, effectivement, nos impôts, mais où il y a un minimum de services qui est attendu et de respect du citoyen. Parce qu'on vote aussi pour vous. On a voté pour vous aussi.

Intervenante 2 : Madame, vous avez un petit peu oublié qu'on vous a reçus au mois de décembre ou novembre, je crois. Vous venez de dire qu'on ne vous reçoit pas et qu'on ne vous répond pas. On a passé quand même plus de 2 heures ensemble.

Intervenante 1 : J'ai demandé un entretien à titre personnel. Là, vous nous avez reçus dans le cadre d'une réclamation par rapport à l'école.

Intervenante 2 : Ce n'était pas une réclamation. Vous aviez besoin de réponses...

Intervenante 1 : C'était par rapport à quelque chose que je félicite, la mise en place d'un service d'animation sur le temps de cantine qui a été mis en place et que je salue, parce qu'aujourd'hui, nos enfants, pendant le temps d'animation, au lieu de rester 2 heures – ce que j'ai fait quand j'étais étudiante, j'ai été recrutée par les communes de Besançon et de Cogolin, on était recrutés et on assurait le temps d'animation. On avait un local mis à disposition avec des jeux, des cerceaux, des salles quand il faisait froid pour que nos enfants ne restent pas à errer dans la cour pendant 2 heures par ces temps et ces températures négatives. Aujourd'hui, c'est mis en place, on l'a salué, on vous a remercié. Voilà.

Intervenante 2 : Très bien. C'est pour le bien des enfants. On avait dit qu'on travaillerait à ça, on l'a fait.

Intervenante 1 : Tout à fait. C'est pour ça que je suis là.

Intervenante 2 : Merci de remercier le personnel également.

Simplement, hier, à un moment donné, vous avez dit : « Nos enfants ne font plus rien à l'école. » Monsieur le Maire vous a repris en fin de conseil en énumérant ce qu'il se

passé à l'école Verne. Il ne se passe pas rien du tout. Les enseignants s'investissent. Effectivement, la discussion est venue de ce voyage que vous aimeriez que les enfants fassent en fin d'année. Étant donné que le budget des cars a diminué, ça va être compliqué. Je vous ai proposé en tant que parents d'élèves, peut-être qu'avec la kermesse, peut-être qu'avec l'argent de la coopérative de l'école – aujourd'hui, je ne sais pas combien il reste sur la coopérative – ça peut peut-être compléter ce que nous ne pouvons pas mettre au bout.

Intervenante 1 : La kermesse est au 10 juin. Ce sera trop tard.

Intervenante 2 : Oui, mais il y a la coopérative également. Aujourd'hui, je ne sais pas ce qu'il y a.

Intervenante 1 : La coopérative, on va s'en servir pour offrir une très belle kermesse à nos enfants ?

Intervenante 2 : Vous faites un choix. Comme nous, on a des choix à faire.

Intervenante 1 : On va démarcher aussi tous les commerçants de Cesson pour demander des lots, on s'investit aussi à côté pour organiser une tombola. Là, on ne parle pas de la même chose. Vous nous demandez à nous de piocher dans notre budget, quand je demande à vous de piocher dans le vôtre auquel je participe.

M. LE MAIRE : Vous avez compris les difficultés qu'on a à monter ce budget.

Intervenante 1 : Non, parce que justement là, on est au moment où c'est difficile. C'est pour ça que je vous suggère d'aller peut-être demander conseil au conseiller aux décideurs locaux de votre ressort qui apparemment est de bon conseil, vous posez des questions sur des investissements qui seraient à faire sur d'éventuels coûts. Tout ça, le conseiller aux décideurs locaux de votre ressort peut vous apporter ses réponses et permettre aussi une optimisation de vos dépenses pour mieux les faire.

M. LE MAIRE : On a un cabinet qui nous aide justement et qui nous suit, qui s'appelle Finance Active, qui sont eux aussi de bon conseil.

Intervenante 1 : C'est l'objet de ma deuxième question. Je voulais savoir si c'était d'ordre privé et pourquoi pas aller justement auprès d'un conseil qui est gratuit et mis à disposition ?

M. LE MAIRE : Oui, on reçoit la conseillère dans pas longtemps, d'ailleurs. On verra si elle a les mêmes analyses que notre Finance Active à nous. En tout cas, oui. On le fait et ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on diminue certains budgets, qu'on rogne à droite, à gauche pour que notre futur budget 2023 rentre dans l'épuration et qu'on ne soit pas aussi...

Intervenante 1 : Je ne dis pas le contraire, M. CHAPLET. Mais quand on a envie, on peut trouver...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas l'envie qui manque. Je vous remercie. D'autres personnes souhaitent-elles intervenir ?

Intervenant 3 : Une question rapide. Bonsoir à tous. Serait-il possible d'avoir dans le

compte rendu – ou là si vous l’avez, mais ce n’est pas forcément simple – le coût exact lié à l’augmentation de tout ce qui est factures d’énergie sur la commune en 2022 et 2023, tous les frais d’augmentation d’électricité et de gaz, qu’on sache exactement de quoi il en coûte à la commune, de toutes les décisions passées qui ont pu être faites au niveau national et l’inaction actuelle du gouvernement, s’il vous plaît ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas où on pourra le faire, mais dans le cadre du vote du budget, ça apparaîtra plus clairement, c’est sûr. Dans le vote du compte administratif, ça apparaît aussi, mais vous souhaitez peut-être avoir la réponse avant. Je pense qu’on peut l’obtenir. N’hésitez pas à nous laisser votre mail qu’on puisse vous envoyer l’info. Ce sera peut-être plus direct.

D’autres interventions, d’autres questions ?

S’il n’y en a pas, je vais vous souhaiter une bonne fin de soirée.